Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert **Rapport n°2023-032**

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 septembre 2026

Objet : Reconduction de la convention avec le Conseil départemental de l'Eure relatif à la nomination du DPO du SMO Eure Normandie Numérique

Suite à l'entrée en vigueur du règlement général sur la Protection des données le 25 mai 2018 avec l'obligation pour tous les organismes publics de désigner un délégué à la Protection des Données (DPO), Eure Normandie Numérique a procédé à la nomination d'un agent extérieur à la structure afin de garantir une neutralité suffisante pour gérer les problématiques liées aux données du syndicat.

Au vu de l'implication historique du Département de l'Eure dans le traitement des données détenues par le SMO Eure Normandie Numérique et compte de tenu de l'hébergement sur le serveur de celui-ci jusqu'en 2025, il est apparu plus pertinent de nommer un DPO agent du Département.

Pour cela une convention tripartite a été conclue entre les Parties (SMO, CD, DPO) afin de définir les conditions dans lesquelles le Département et le DPO accompagnent le SMO Eure Normandie Numérique à respecter dans le temps les obligations réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

Cette première convention ayant pris fin le 13 mai 2023, elle a été renouvelée le 12 mai 2023 pour une durée de 3ans. Celle-ci étant arrivée à son terme il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Ceci étant exposé, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante :

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
CCI Work - 215 route de Paris - 27000 ÉVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Courriel : contact@enn27.fr

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert **Délibération n°2026-032**

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 septembre mars 2026

Objet : Reconduction de la convention avec le Conseil départemental de l'Eure relatif à la nomination du DPO du SMO Eure Normandie Numérique

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de définir les conditions dans lesquelles le Département et le DPO accompagne le SMO Eure Normandie Numérique à respecter dans le temps les obligations réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel ;

Le Comité syndical, réuni le 21 septembre 2026 en visio-conférence,

Le quorum étant atteint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
CCI Work - 215 route de Paris - 27000 ÉVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Courriel : contact@enn27.fr

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la reconduction de la convention avec le Conseil Départemental de l'Eure relatif à la nomination du DPO du SMO Eure Normandie Numérique ;

- D'autoriser Monsieur le Président du syndicat à signer ladite convention.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 27
  - Collège Conseil Départemental : 9
  - Collège Conseil Régional : 3
  - Collège commune : 14
  - Collège syndicat : 4
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 1
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 21 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS

Date publication : 25/09/2026